

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 25 janvier 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2018-01-01- INTERCOMMUNALITE (5.7) – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET LE SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES**

**DATE DE CONVOCATION : 18 JANVIER 2018**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 02 FEVRIER 2018 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Etaient présents :</u></b>	André FONTAINE, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (ayant la procuration de Thierry BAUER), Gérald LIOUVILLE, Jean Paul LOUIS (ayant la suppléance de Jean Luc LELIEVRE), Claude MANET, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de Jean Luc STAROSSE), Laurent GUYOT (ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE à partir de la 2018.01.11), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE (ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI), Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, André MAGNIER, Michèle PILOT (ayant la procuration d’Isabelle GASPARD), Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de Bruno BECK), Bernard DROUIN, Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de Christine THERMINOT), Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Régis MATHIEU, Roger JOUBERT, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Patrick THIERY, Bernard DEPAILLAT (ayant la procuration de Gérald ERZEN), Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE, Kristell JUVEN, Geneviève BRINGUIER (ayant la suppléance de Xavier RICHARD), Alde HARMAND (ayant la procuration de Gérard HOWALD), Jorge BOCANEGRA (ayant la procuration de Matthieu VERGEOT), Christine ASSFELD LAMAZE (départ à la 2018.01.11), Olivier HEYOB, Catherine BRETENOUX, Lucette LALEVEE (ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF), Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Malika GHAZZALE, Catherine GAY (ayant la procuration de Claudine CAMUS), Mustapha ADRAYNI (ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS), Fatima EZAROIL, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Etienne MANGEOT (présent à compter de la 2018.01.05 - ayant la procuration de Jean-Robert GORCE), Guy SCHILLING, Christelle AMMARI, Denis PICARD, Jean Pierre COUTEAU, Dominique PERRIN.
<b><u>Etaient excusés :</u></b>	Jean-Luc LELIEVRE, Jean-Luc STAROSSE, Yolande AGRIMONTI, Jean-Robert GORCE, Isabelle GASPARD, Bruno BECK, Christine THERMINOT, Frédérique SAUVAT, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Lydie LEPIOUFF, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Claudine CAMUS, Thierry BAUER.
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	13 avis de procuration du début à la 2018.01.10 – 14 avis de procuration de la 2018.01.11 à la fin.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	2 avis de suppléance du début à la fin.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Gérald LIOUVILLE
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	53 présents du début à la 2018.01.04 – 54 de la 2018.01.05 à 2018.01.10 – 53 de la 2018.01.11 à la fin.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	66 votants (53 présents + 13 procurations) du début à la 2018.01.04 - 67 votants (54 prés + 13 proc) de la 2018.01.05 à 2018.01.10 – 67 votants (53 prés + 14 proc) de la 2018.01.11 à la fin.

Vu la loi NOTRE du 07 août 2015 modifiant le Code Général des Collectivités Publiques,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Terres Toulaises,  
Considérant que la détermination de l'intérêt communautaire fixe la ligne de partage entre ce qui relève de la communauté de communes et ce qui relève des communes,

Il revient à l'assemblée communautaire de décider de ce qui est du ressort de la communauté de communes dans la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales ».

Suite à une étude menée par la CCI Lorraine, en 2015, sur l'équipement commercial et les dynamiques de consommation de la CC2T, des enjeux stratégiques ont été mis en exergue :

- Renforcer l'offre commerciale du Toulousis dans des produits identifiés et des secteurs préférentiels afin de sauvegarder l'équilibre du territoire
- Conforter le centre-ville commercial de Toul avec la définition de stratégies de développement et de redynamisation
- Développer des actions communautaires partenariales en faveur du commerce

Au regard des enjeux locaux commerciaux et des démarches à mettre en place pour les relever, il est proposé de retenir comme étant d'intérêt communautaire :

- **L'observation des dynamiques commerciales et la réalisation d'études (type prospectives) sur l'équipement commercial et l'évolution des modes de consommation à l'échelle de la CC2T,**
- **L'élaboration de chartes ou de schémas de développement commercial à l'échelle de la CC2T,**
- **L'expression d'avis communautaires au regard de la réglementation applicable à la Commission Départemental d'Aménagement Commercial (CDAC) et Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC),**
- **La définition et la mise en œuvre, au niveau communautaire, de politiques de soutien à la modernisation et promotion de commerces type dispositif d'aides FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce),**
- **Le développement d'initiatives visant à fédérer les associations de commerçants, artisans, prestataires de services du territoire,**
- **L'accueil et la mise en relation des porteurs de projets, avec les partenaires experts, sans empiéter sur les actions de vocation communale.**

Vu l'avis de la Commission Développement Economique du 10 janvier 2018 et de la Commission des Maires du 11 janvier 2018,

Etant précisé qu'en application de l'article L. 5214-16-IV du CGCT, l'intérêt communautaire est déterminé par délibération du conseil communautaire **à la majorité des deux tiers.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :**

- **Définir l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales comme proposé ci-dessus,**
- **Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

